

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Christine DEL PIE à Josette BESSE, Didier MATHIEU Emmanuelle PY, Cédric PERRIN à Marie lise LHOMET, Robert NATALE à Pierre OSER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 mai	Le 10 mai	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Claude BOUROUH est désigné.

2019-04-05 Convention relative à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet « restauration de l'Allaine » Tronçon 1 centre ville de Delle
Rapporteur : Jean Jacques DUPREZ

Vu la délibération de date du 28 Septembre 2017 portant décision de la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

La Communauté de communes a en projet de restaurer la rivière de l'Allaine. Ce projet, divisé en plusieurs tronçons, devrait voir le jour entre 2020 et 2025. Le premier tronçon concerne la traversée de l'Allaine dans le centre-ville de Delle, entre les deux parties déjà restaurées dans le cadre du contrat rivière 2010-2015. Le tronçon s'étend donc de l'amont du pont de la 1^{ère} armée à l'amont de la zone des Bretilloux.

Sur ce tronçon, la ville de Delle est propriétaire d'une passerelle piétonne qui provoque, en cas de crue, une limitation des écoulements pouvant entraîner des inondations. Dans ce cadre, la Ville de Delle prévoit de remplacer cette passerelle.

Afin d'avoir une cohérence entre les deux projets, principalement d'un point de vue hydraulique, il est proposé de réaliser une maîtrise d'œuvre commune.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera sous maîtrise d'ouvrage CCST. Le coût prévisionnel des travaux global est de **570 000 euros H.T.** réparti de la façon suivante :

- **450 000 euros H.T.** pour la partie restauration morphologique
- **120 000 euros H.T.** pour la partie aménagements urbains.

La CCST prend en charge financièrement les frais de maîtrise d'œuvre. La CCST refacture ensuite à la Commune de Delle les dépenses engagées liées à la rémunération spécifique aux aménagements urbains (passerelle piétonne et cycle) d'après le Décompte Général Définitif.

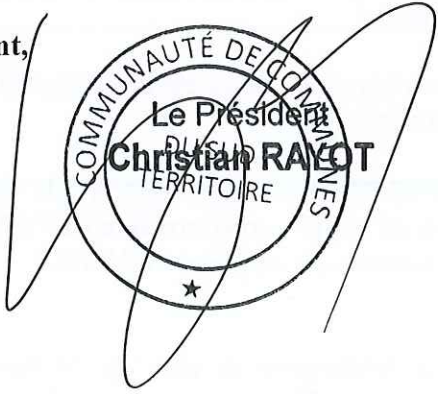



Le marché de travaux a été notifié à IRH Le montant provisoire de la rémunération concernant la maîtrise d'œuvre de la partie aménagements urbains est de 44 759.50euros HT. Le forfait définitif de rémunération sera établi selon les modalités de l'acte d'engagement à l'issue de la phase PRO.

Une convention sera signée entre la CCST et la Commune de Delle, afin d'établir précisément les modalités du remboursement de ces travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **De valider la convention relative à la Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet « Restauration de l'Allaine »,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention.**

Annexe : Convention

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>  
<p>Et publication ou notification le 03 JUIN 2019</p>	
<p>Le Président,</p>  	

**Convention relative à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet
« Restauration de l'Allaine »
entre la Commune de Delle et la Communauté de communes du Sud Territoire**

Entre

La Communauté de Communes Sud Territoire, représenté par son Président en exercice, Monsieur Christian RAYOT, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du ... 2019,

Et

La Commune de Delle, représenté par son Maire, Madame Sandrine LARCHER, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ... 2019,

Il a été convenu ce qui suit :

La communauté de Communes a en projet de restaurer la rivière de l'Allaine. Ce projet, divisé en plusieurs tronçons, devrait voir le jour entre 2020 et 2025. Le premier tronçon concerne la traversée de l'Allaine dans le centre-ville de Delle, entre les deux parties déjà restaurées dans le cadre du contrat rivière 2010-2015. Le tronçon s'étend donc de l'amont du pont de la 1^{ère} armée à l'amont de la zone des Bretiloux.

Sur ce tronçon, la ville de Delle est propriétaire d'une passerelle piétonne qui provoque, en cas de crue, une limitation des écoulements pouvant entraîner des inondations. Dans ce cadre, la Ville de Delle prévoit de remplacer cette passerelle.

Afin d'avoir une cohérence entre les deux projets, principalement d'un point de vue hydraulique, il est proposé de réaliser une maîtrise d'œuvre commune.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera sous maîtrise d'ouvrage CCST. Le coût prévisionnel des travaux global est de 570 000 euros H.T. réparti de la façon suivante :

- 450 000 euros H.T. pour la partie restauration morphologique
- 120 000 euros H.T. pour la partie aménagements urbains.

La CCST prend en charge financièrement les frais de maîtrise d'œuvre. La CCST refacture ensuite à la Commune de Delle les dépenses engagées liées à la rémunération spécifique aux aménagements urbains (passerelle piétonne et cycle) d'après le DGD.

Le marché de travaux a été notifié à ... Le montant provisoire de la rémunération concernant la maîtrise d'œuvre de la partie aménagements urbains est de ... euros HT. Le forfait définitif de rémunération sera établi selon les modalités de l'acte d'engagement à l'issue du PRO.

La CCST facturera le montant TTC des dépenses engagées, à charge pour la commune de Delle de récupérer le FCTVA. Les facturations seront effectuées annuellement jusqu'au solde du marché.

Le Maire,

Mme Sandrine LARCHER

Le Président,

M. Christian RAYOT

